CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E48463** **VALABLE JUSQU'AU** **02/03/2027**

ÉDITÉ LE 29/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1998

Raison sociale : DAULHAC PERE ET FILS

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 18/12/2003

Capital : 100 000

CROIX DE THERONDELS
15120 LABESSERETTE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AURILLAC 1998B00007

Siret : 415 125 459 00016

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 83 02609

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 066597L - 1247000 / 001 289767

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 066597L - 1247000 / 001 289767

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Téléphone : 04 71 43 67 03 **Fax :**

Portable : 06 80 90 03 45

Responsabilité légale :
DAULHAC ALAIN GÉRANT

Site Internet :

E-mail : sarl.daulhac@wanadoo.fr

Effectif moyen : 14 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 065 045 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	14	11/12/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.